

# REGLEMENT DE LA COURDELAISE DE MARAIS

**Organisateurs** : L'association Festi Bouillé-Courdault -Mairie 2 Rue du Prieuré Bouillé-Courdault, [www.festi-bouille-courdault.com](http://www.festi-bouille-courdault.com) organise le **dimanche 2 Juin 2024**, une course à pied «LA COURDELAISE DU MARAIS POITEVIN».

**Circuits** : Pour les 15kms, route, chemins, une partie d'un sentier pédestre à travers le marais avec des passages entre des frênes avec racines, bordure de halage et divers matérialisations, passerelles, pont, passage sur la communes de Bouillé-Courdault.

Pour les 5 kms et 10 kms sur route, chemins blancs, plus ou moins ombragé, un pont pour les 10 kms, aucune difficulté particulière. Ces 3 circuits sont à travers le marais et pour respecter l'environnement, les coureurs s'engagent à ne rien jeter au sol.

## **Catégories autorisées licenciés ou non licenciés (avec certificat médical) : 31 aout 2024**

- 5 kms du Minime (année de naissance 2009/2010) jusqu'au Master homme et femme.
- 10 kms du Cadet (année de naissance 2007/2008) jusqu'au Master homme et femme.
- 15 kms du Junior (année de naissance 2005/2006) jusqu'au Master homme et femme.

## **Documents pour l'inscription :**

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants aux organisateurs. D'un certificat médical, ou de sa copie, en cours de validité (**datant de moins d'1 an**) à la date de la manifestation, délivré par un médecin ou assimilé, sur lequel doit apparaître, par tous moyens, la non- contre-indication à **la pratique de la course à pied en compétition** ou **athlétisme en compétition** ou **sport en compétition**. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. **Pour les mineurs ajouter une autorisation parentale signée.**

**Accueil des participants :** Ouverture de l'accueil aux participants à partir de 7h30 à 9h00 dimanche 2 juin 2024 pour le retrait des dossards sur place terrain de loisirs du pré Maillet 85420 Bouillé Courdault.

## **2 possibilités d'inscription :** (249 dossards maximum.)

- Inscription sur le site <https://courdelaise-du-marais-2024.onsinscrit.com> jusqu'au **Samedi 1 Juin 2024**.12h00
- Par courrier **renvoyer avant le 31 mai 2024** .le bulletin d'inscription qui se trouve sur [www.festi-bouille-courdault.com](http://www.festi-bouille-courdault.com) accompagné d'un chèque à l'ordre de Festi Bouillé-Courdault et la photocopie de la licence ou certificat médical à

**LARDY Jacky**  
14 rue du paradis  
85420 Bouillé Courdault  
Tél : 06 63 65 05 58

ou

**CAQUINEAU Stan**  
19 rue de l'herse  
85420 Bouillé Courdault  
tél : 06 07 58 93 43

## **Tarifs :**

- **5 kms** : 6 € Licencié et 8 € Non Licencié
- **10 kms** : 9 € Licencié et 11 € Non Licencié avec (2€ supplémentaire pour l'inscription sur le jour de l'épreuve).
- **15 kms** : 13 € Licencié et 15 € Non Licencié avec (2€ supplémentaire pour l'inscription sur le jour de l'épreuve)..

## **Départ et arrivée :**

Au terrain de loisirs du Pré Maillet à Bouillé à 9h30 pour les 15 kms et 9h45 pour les 5 et 10 kms .Le rassemblement des concurrents aura lieu sur la ligne 15mn avant l'heure du départ. Le temps limite imparti aux coureurs pour boucler l'épreuve est de 2h30. Au-delà de ce temps, la sécurité n'étant plus assurée sur les parcours, les concurrents seront considérés hors course.

La chronométrie se fera par puce sur dossard et sera effectuée par **chamoischrono**, les résultats seront disponibles le jour même et au plus tard avec d'autres infos sur [www.chamoischrono.fr](http://www.chamoischrono.fr), [www.onsinscrit.com](http://www.onsinscrit.com) et [www.festi-bouille-courdault.com](http://www.festi-bouille-courdault.com)

**Récompense** : Un lot pour chaque participant, un lot par tirage au sort sur l'ensemble des dossards et au 13 premiers coureurs hommes et femmes au scratch de chaque épreuve. Seuls les participants arrivant avec leurs dossards seront classés. Il y aura un classement individuel licencié et non licenciés confondus et seuls les participants présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

**Assurance** : L'organisation a souscrit une assurance auprès du groupe « MACIF » n°15443080, elle décline toute responsabilité en cas de dommage matériel et défaillance physique qui pourraient survenir lors de l'épreuve qui est ouverte à tous licenciés ou non licenciés. La garantie de ces risques relève d'une assurance personnelle.

**Service médical** : Une assistance médicale sera assurée par la **docteur Mme Svetlana Fedyukina** de Chaillé Les Marais 85450.

Les secours seront présents au PC course par Mr Caquineau Stan près de la ligne de Départ / Arrivée.

**Ravitaillements et commissaires** : Des postes de ravitaillement seront mis en place sur les parcours environs tous les 5 kms, du départ à l'arrivée, installés sur les différents circuits.

Des commissaires de course seront là pour sécuriser des axes qui peuvent être dangereux pendant le passage des coureurs, ils seront munis de gilets jaunes et de panneaux. D'autres dispositions seront prises pour ouvrir et fermer la course à l'aide de véhicule à moteur et vélos. Les organisateurs prévoient aussi des marquages au sol et un balisage sur pancartes directionnelles de couleur différentes qui correspondront à la couleur des circuits et dossards des différentes épreuves kilométriques et un balisage visuel d'indication kilométrique.

- **Rouge pour les 5 kms** 
- **Jaune pour les 10 kms** 
- **Vert pour les 15 kms** 

**Les concurrents** : ils s'engagent à ne pas s'opposer à la diffusion de leurs images qui pourront être prises lors de la course. L'avant course, la course et l'après course pouvant faire l'objet de photographies qui pourraient être diffusées dans la presse, office de tourisme ou sur le site internet [www.festi-bouille-courdault.com](http://www.festi-bouille-courdault.com)